

Image not found or type unknown



Mon voisin peut il tirer a la carabine...

Par **guichard aurore**, le **27/05/2008 à 18:12**

mon voisin tire a la carabine a plomb depuis sa fenetre en direction de mon jardin.jai peur pour mon chat.a t il le droit...merci d avance.

Par **novice43**, le **27/05/2008 à 19:18**

bonsoir,rnrnSi votre voisin se contentait de viser dans sa propriété, je pense que cela n'aurait pas d'incidence. Mais s'il pointe son arme ailleurs, je dirais qu'il y a délit. Je pense que votre voisin n'en a pas le droit.rnrncordialement,

Par **guichard aurore**, le **27/05/2008 à 19:38**

merci beaucoup de la rapidite de votre reponse.

Par **Jurigaby**, le **27/05/2008 à 20:00**

Bonjour.rnrn-Si c'est pour vous faire peur, il y a Violences volontaires avec arme..rnrn-Sinon, je dirai que c'est du civil, vous pouvez le poursuivre pour trouble anormal de voisinage je pense, mais je ne pense pas qu'il y ai infraction pénale (sauf le cas prévu dans le premier -)